

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bouge, le 22 juin 2026

Cher·e affilié·e,

Malgré la mobilisation sans précédent dans l'enseignement, le décret programme-2 a été adopté le 5 juin dernier. La ministre Glatigny et la ministre-présidente Degryse ont tenu quelques heures avant ce vote une conférence de presse durant laquelle elles ont affirmé que les temporaires prioritaires seraient protégés et conserveraient leur emploi. **Vous n'y avez pas cru, vous êtes toujours en action et vous avez eu raison de ne pas y croire !**

Ce lundi 15 juin, le cabinet de la Ministre a partagé un document papier présentant la proposition du cabinet Glatigny pour *protéger* les temporaires. Vous trouverez ce document en pièce jointe.

Cette proposition est à nouveau une démonstration du mépris de ce gouvernement envers les membres du personnel. Ce gouvernement qui prône la transparence et la simplification administrative propose un dispositif bricolé, incontrôlable et inorganisable. Alors que ce gouvernement MR-Les Engagés explique sa décision d'augmenter de 10% de la charge des enseignants du DS par des raisons économiques, il nous présente un projet coûtant limité à 4 mois. **Les mesures idéologiques n'ont pas de prix !**

Pendant 4 petits mois, les temporaires **prioritaires** seraient engagés, au prorata du nombre d'heures perdues entre le 3 juillet et la rentrée, jusqu'au 31 décembre 2026 (après toutes les opérations de dévolution des emplois). Par exemple, Valérie, CG français DS, temporaire prioritaire, serait engagée pour X périodes DS jusqu'au 31 décembre 2026. Dommage pour Valérie qui, à l'issue de la période d'engagement sera remerciée alors que d'autres, peut-être moins bien classés conserveront leur emploi.

Que va faire Valérie avec ces heures ? La Ministre a prévu une mise à disposition de son employeur pour réaliser un certain nombre de tâches listées. Par exemple, elle pourrait être désignée comme accompagnatrice des élèves lors d'activités internes et externes. Elle devra donc participer à toutes les activités de l'école jusqu'au 31 décembre. Si elle a la chance d'être dans un PO où on demande aux enseignants de participer financièrement pour encadrer les élèves, cela pourrait en plus lui coûter de l'argent.

Elle pourrait aussi se voir attribuer la tâche d'accueillir et d'accompagner les nouveaux membres du personnel. Valérie est dans l'enseignement depuis trois ans, c'est vrai que

c'est une longue expérience comme enseignante et puis quel plaisir d'accueillir de nouveaux collègues qui, eux, vont exercer leur profession (enseigner) pour toute l'année scolaire alors qu'elle sera remerciée le 31 décembre.

Quelle sera la position administrative de Valérie ? Pas de réponse à cette importante question. Elle sera considérée comme mise en disponibilité par défaut d'emploi (nouvelle position administrative pour une temporaire). Quid de la protection en accident du travail ? quid si elle tombe malade ? quid si elle est enceinte ?

Comment seront calculées les heures NTPP distribuées aux écoles ? Sur base de la confiance aux PO puisqu'il est impossible de déterminer le nombre d'heures perdues à cause de l'augmentation de la charge, alors que les écoles perdent des heures suite à la fermeture d'options, suite à la fin de la 1<sup>ère</sup> différenciée, ... On demande donc aux PO/directions de réaliser une estimation que le cabinet ne peut pas faire !

**Alors que les directions ne savent pas comment organiser la rentrée, on en rajoute une couche !**

Faut-il ajouter que nous avons des doutes sur le fait que le véhicule juridique soit prêt avant la rentrée ?

Les organisations syndicales dénoncent cette mesure qui va créer encore plus de problèmes et qui au lieu de protéger les membres du personnel va les mettre dans une situation difficile et leur bloquer une série d'opportunités d'emploi !

**Nous attendons beaucoup plus: notamment de vraies propositions qui répondent à vos revendications légitimes et qui permettront l'instauration d'un dialogue social constructif. La ministre qui a semé le chaos, au lieu de contempler le carnage, ferait bien de revenir rapidement à la raison.**

Roland LAHAYE  
Secrétaire général